



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION 2025 DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026**

TABLE DES MATIÈRES

1.	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION	1
2.	LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS	5
3.	LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	6
4.	LES COMPTES ANNUELS	8
5.	LES MARCHÉS PUBLICS	19
6.	LA STRUCTURE DE L'EMPLOI	24
7.	LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT	27
8.	LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	27
	ANNEXES	29

1. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure

Société coopérative selon les nouveaux statuts approuvés en Assemblée générale en date du 21 décembre 2022.

B. Associés

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	:	9.554 parts sociales
ANDERLUES	:	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	14.511 parts sociales
CHARLEROI	:	112.153 parts sociales
CHÂTELET	:	20.039 parts sociales
COURCELLES	:	15.858 parts sociales
FARCIENNES	:	7.022 parts sociales
FLEURUS	:	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVÊQUE	:	10.835 parts sociales
GERPINNES	:	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	:	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	:	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	4.479 parts sociales
PONT-À-CELLES	:	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B :

AVIQ	:	1 part sociale
IGRETEC	:	1 part sociale
HUmani (ex ISPPC)	:	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	:	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	:	1 part sociale
CPAS de Charleroi	:	1 part sociale
CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont	:	1 part sociale
CPAS de Châtelet	:	1 part sociale
CPAS de Courcelles	:	1 part sociale
CPAS de Farciennes	:	1 part sociale
CPAS de Pont-à-Celles	:	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Brunau	:	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie D :

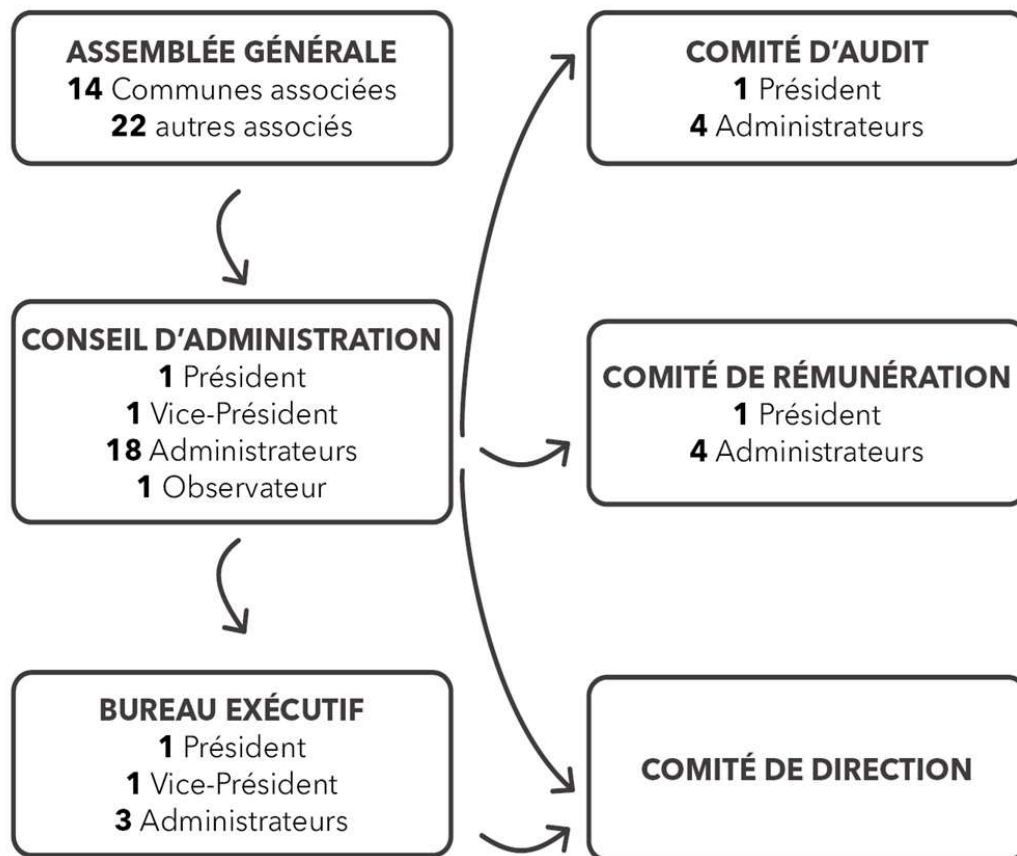
AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
ANDERLUES	:	1 part sociale
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale
CHÂTELET	:	1 part sociale
FLEURUS	:	1 part sociale
FONTAINE-L'EVÊQUE	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
LES BONS VILLERS	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie E :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
ANDERLUES	:	1 part sociale
AVIQ	:	1 part sociale
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale
CHÂTELET	:	1 part sociale
CPAS DE CHARLEROI	:	1 part sociale
CPAS DE COURCELLES	:	1 part sociale
CPAS DE FLEURUS	:	1 part sociale
FARCIENNES	:	1 part sociale
FLEURUS	:	1 part sociale
FONTAINE-L'EVÊQUE	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale
LRVS	:	1 part sociale
SLSP Foyer Fontainois	:	1 part sociale
SLSP Jardins de Wallonie	:	1 part sociale
SLSP La Sambrienne	:	1 part sociale
SLSP Logis Montagnard	:	1 part sociale
SLSP Sambre et Biesme	:	1 part sociale
VALTRIS	:	1 part sociale

C. Organes décisionnels ou consultatifs

Tibi est administrée par cinq organes de gestion, que sont l'Assemblée générale, l'Organe d'administration (=Conseil d'administration), le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit, comme le schématise l'organigramme repris ci-dessous :



D. Administrateurs

Nom	Prénom	Fonction occupée	Parti	Commune	CA	Bex	Crem	Caud
BEGHIN	SERGE	Membre Caud (jusqu'au 25.06.2025)	PS	CHARLEROI	<25/06	-	-	<25/06
BEKLEVIC	ALPASLAN	Membre Crem (jusqu'au 25.06.2025)	PS	CHÂTELET	<25/06	-	<25/06	-
CHARLET	ERIC	Membre Caud (jusqu'au 25.06.2025)	PS	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	<25/06	-	-	<25/06
DASPREMONT	FRANCOISE	Administratrice (à partir du 25.06.2025)	PS	CHARLEROI	≥25/06	-	-	-
DEHAN	LAETITIA	Vice-Présidente (jusqu'au 25.06.2025) Membre Bex (à partir du 25.06.2025)	MR	CHARLEROI	<25/06 ≥25/06	<25/06 ≥25/06	-	-
DESMIT	ANNE-LAURE	Membre Caud	Engagés	LES BONS VILLERS		-	-	
DURIEUX	LAURENCE	Membre Caud (jusqu'au 25.06.2025) Présidente (à partir du 25.06.2025)	MR	HAM-SUR-HEURE-NALINNES		≥25/06	-	<25/06
FEKRIOUI	MOHAMED	Président (jusqu'au 25.06.2025) Membre Bex (à partir du 25.06.2025)	PS	CHARLEROI			-	-
FIEVET	PERRINE	Membre Crem (à partir du 25.06.2025)	MR	FLEURUS	≥25/06	-	≥25/06	-
GAHOUCHI	LATIFA	Membre Bex (jusqu'au 25.06.2025)	PS	CHARLEROI	<25/06	<25/06	-	-
GRENIER	DOMINIQUE	Président Caud (jusqu'au 25.06.2025) Membre Bex (à partir du 25.06.2025)	PS	AISEAU-PRESLES		≥25/06	-	<25/06
GROLAUX	JEAN-CLAUDE	Membre Bex (jusqu'au 25.06.2025)	Engagés	AISEAU-PRESLES		<25/06	-	-
HERMAN	JULIEN	Membre Crem (à partir du 19.02.2025)	Engagés	GERPINNES	≥19/02	-	≥19/02	-
KINDERMANS	NICOLAS	Membre Caud (à partir du 25.06.2025)	MR	COURCELLES		-	-	≥25/06
LAURENT	CHRISTINE	Administratrice (jusqu'au 19.02.2025)	Engagés	GERPINNES	<19/02	-	<19/02	-
LEMAIRE	THOMAS	Administrateur (à partir 25.06.2025)	PTB	CHARLEROI	≥25/06	-	-	-
LO RUSSO	ANTONELLA	Membre Bex (jusqu'au 25.06.2025)	PS	FARCIENNES	<25/06	<25/06	-	-
LUKALU	CARL	Président Crem (jusqu'au 25.06.2025)	PS	PONT-À-CELLES	<25/06	-	<25/06	-
MARTIN	YVAN	Administrateur (jusqu'au 25.06.2025)	MR	PONT-À-CELLES	<25/06	-	-	-
MINNEBOO	MARC	Membre Caud (à partir du 26.06.2025) Président Caud (à partir du 12.11.2025)	PS	FONTAINE-L'EVÊQUE	≥25/06	-	-	≥25/06
MONT	CATHY	Administratrice (à partir du 25.06.2025)	PS	FARCIENNES	≥25/06	-	-	-
MOSCARIELLO	ALESSANDRO	Administrateur (jusqu'au 25.06.2025)	PS	ANDERLUES	<25/06	-	-	-
ORRU	SAMUEL	Membre Crem (à partir 25.06.2025)	PS	CHÂTELET	≥25/06	-	≥25/06	-
POLAIN	ADRIEN	Administrateur (à partir 25.06.2025)	Engagés	ANDERLUES	≥25/06	-	-	-
PUCCINI	BORIS	Membre Crem (jusqu'au 25.06.2025) Membre Caudit (à partir du 25.06.2025)	PS	FLEURUS		-	<25/06	≥25/06
RADEMAKERS	MICHEL	Administrateur (jusqu'au 25.06.2025) ; Observateur (à partir 25.06.2025)	ECOLO	PONT-À-CELLES	<25/06	-	-	-
SAHLI	MOURAD	Vice-Président (à partir 25.06.2025)	PS	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	≥25/06	≥25/06	-	-
SARTIEAUX	LOIC	Membre Crem (jusqu'au 08.10.2025) Président Cremun (à partir du 08.10.2025)	MR	MONTIGNY-LE-TILLEUL		-		-
SAUTIER	AMANDINE	Membre Crem (à partir 25.06.2025)	PS	PONT-À-CELLES	≥25/06	-	≥25/06	-
TIMMERMANS	EMILIE	Administratrice (jusqu'au 25.06.2025)	ECOLO	FONTAINE-L'EVÊQUE	<25/06	-	-	-
TZANETATOS	NICOLAS	Membre Caud (à partir 25.06.2025)	MR	CHARLEROI	≥25/06	-	-	≥25/06

- CA = Conseil d'administration = Organe d'administration / Bex = Bureau exécutif / CRem = Comité de rémunération / CAud = Comité d'audit
- Date = date d'entrée dans l'instance / < Date = date de sortie de l'instance.

2. LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Plus que jamais, l'environnement, sa préservation et la salubrité publique sont au cœur de l'attention, ce qui illustre à nouveau l'importance de notre métier et de notre action. Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap en 2025 en offrant un service de qualité apprécié par la population, à coût maîtrisé, tout en menant à bien des objectifs ambitieux et en établissant son prochain Plan Stratégique 2026-2028.

Un projet de longue haleine s'est concrétisé en 2025 avec la réalisation de l'exposition « Homo Detritus » en partenariat avec le Bois du Cazier. Elle a constitué l'un des temps forts de l'année, rencontrant son public, nombreux et intéressé, entre le 25 avril et le 16 novembre 2025 ; elle se déclinera encore dans les années à venir. Cette exposition avait pour objectif d'illustrer l'évolution de notre production de déchets, ainsi que ses conséquences. Elle se voulait un levier efficace pour encourager des comportements plus responsables et soutenir les objectifs globaux de réduction des déchets sur le territoire et l'objectif fût atteint.

Notre Intercommunale réaffirme ainsi que la prévention reste le socle fondamental de son action en permettant d'éviter de produire le déchet. Il reste cependant nécessaire, lorsque le déchet est produit, de prévoir sa gestion, en privilégiant le réemploi, conformément à l'échelle de Lansink. C'est pourquoi, en 2025, Tibi a poursuivi 2 projets pilotes de réutilisation en partenariat avec La Ressourcerie du Val de Sambre, qui avaient démarré en 2024 : l'un visant certains petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, au recyparc de Fleurus a vu son objet dépasser le cadre initial des électroménagers du petit-déjeuner ; et l'autre, le projet « Récup'R » implémenté sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul, fait que tout encombrant déposé au recyparc est désormais considéré comme potentiellement réutilisable, et continue à inspirer les usagers en recherche d'objets à réutiliser. Le succès est tel qu'il est prévu de déployer le concept dans d'autres recyparcs dans les années à venir.

Durant cette année, notre Intercommunale a également continué à développer et à déployer des stratégies de communication et de prévention visant à améliorer tant la propreté publique que le tri des déchets et à en diminuer la quantité ; les slogans et les concepts diffusés « La propreté, notre métier...votre responsabilité », « Scène de crime », « Tout ne va pas avec tout », « Faut-il vraiment en arriver là ? », etc. ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

De son côté, VALTRIS, qui a fêté ses 20 ans d'existence, a investi massivement dans la protection incendie de ses installations en raison de la problématique des piles et batteries, toujours plus présentes dans notre quotidien et donc, dans certains déchets mal triés.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi a quant à elle de nouveau parfaitement rempli son rôle en 2025. En effet, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés sous forme d'énergie, ce qui a permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique l'équivalent des besoins de près de 12.000 ménages.

Par ailleurs, consciente de l'importance d'offrir une aide concrète aux Communes et structures publiques locales qui le souhaitent, l'Intercommunale, au travers de ses 2 secteurs d'activités récemment créés (le Secteur 3 « Répression » et le Secteur 4 « Centrale d'achat et assistance administrative ») a travaillé dans le courant de l'année 2025 sur le développement du tri dans l'espace public, l'accompagnement de la gestion des déchets d'une structure publique, ainsi que sur la préparation d'un Plan Local de Propreté, et ce, pour différentes Communes.

3. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Déchets résiduels

En 2025, la quantité de déchets résiduels produite s'améliore encore un peu plus par rapport à celle de l'année précédente. Elle se fixe désormais à 146 kg par an et par habitant, soit 3 kg en dessous du résultat de 2024. Cela correspond à une évolution favorable de - 2 %.

Cette évolution est cependant variable d'une Commune à l'autre ; la diminution des déchets résiduels par rapport à 2024 est particulièrement marquée à Châtelet (- 5 %), Fleurus (- 4 %), Gerpennes (- 4 %) et Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 8 %), tandis que la Commune de Les Bons Villers voit sa quantité de déchets résiduels, qui est relativement basse, majorée de + 4 %.

L'analyse confirme également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des 5 Communes collectées en sacs restent largement supérieures à la moyenne générale de la zone.

3.2. Déchets en provenance des recyparcs

En 2025, le nombre de visites dans les recyparcs est en augmentation : + 27.037 visiteurs, soit + 4 % par rapport à 2024, et se fixe à 775.298 visiteurs sur l'année.

La quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs a diminué de - 1.708 tonnes ou - 2 % par rapport à 2024 : elle se fixe à 82.969 tonnes en 2025. Cette diminution est quasiment générale sur l'ensemble des recyparcs, tout en étant particulièrement marquée sur les recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) (- 11 %) et Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 15 %). La diminution constatée également sur les recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont (- 12 %) et Fontaine-l'Evêque (- 19 %) est, elle, liée à la réouverture du recyparc d'Anderlues, après sa fermeture intervenue entre le 14/05/2024 et le 06/08/2024 à la suite de travaux de voirie ; ses quantités de déchets augmentent de + 32 % par rapport à 2024, sans toutefois revenir au niveau de l'année 2023.

Les recyparcs de Courcelles et Montigny-le-Tilleul sont les seuls à voir leurs quantités de déchets augmenter, de 10 % et 12 % respectivement.

La diminution provient principalement des encombrants et des déchets verts. Elle est en partie compensée par l'augmentation des quantités de déchets inertes.

3.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et des déchets organiques. En 2025, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 8.836 tonnes de verre (soit - 171 tonnes ou - 2 % par rapport à 2024).

La stabilisation des quantités collectées n'est pas générale ; si Gerpennes et Ham-sur-Heure-Nalinnes voient leurs quantités diminuer de - 9 %, les quantités collectées sont majorées de plus de 4 % à Montigny-le-Tilleul, démontrant ainsi la bonne intégration dans les habitudes des citoyens de cette Commune, du nouveau mode de collecte du verre déployé sur son territoire en 2025, à savoir la collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore.

Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte diminuent elles aussi légèrement : elles atteignent 12.982 tonnes en 2025, soit une diminution de - 455 tonnes ou de - 3 % par rapport à 2024.

Seules 3 Communes voient leurs quantités augmenter, à savoir, Aiseau-Presles (+ 11 tonnes ou + 3 %), Fontaine-l'Evêque (+ 13 tonnes ou + 3 %) et Les Bons Villers (+ 5 tonnes ou + 1 %), tandis que sur le territoire de 2 autres Communes, la diminution des quantités collectées est très importante : Gerpennes, avec - 67 tonnes ou - 14 % et Ham-sur-Heure-Nalinnes, - 49 tonnes ou - 10 %.

Les quantités de PMC récoltées sont globalement en augmentation de 346 tonnes par rapport à 2024 et atteignent 10.811 tonnes en 2025 (+ 3 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Fontaine-l'Evêque (+ 31 tonnes ou + 7 %), Les Bons Villers (+ 27 tonnes ou + 11 %) et Montigny-le-Tilleul (+ 15 tonnes ou + 7 %). Un tassement est en revanche observé pour les quantités de PMC collectées à Courcelles (- 8 tonnes ou - 1 %) et à Gerpennes (- 15 tonnes ou - 4 %).

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de 9 Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs verts biodégradables en 2022 nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, soit un an à l'avance par rapport à l'obligation européenne, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. En 2025, les quantités collectées, 6.271 tonnes de déchets organiques, ont augmenté de + 24 tonnes ou + 0,4 % par rapport à 2024.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont quant à elles conformes aux résultats attendus pour les Communes bénéficiant de conteneurs à puce puisque l'on obtient une moyenne d'un peu plus de 33 kg par an et par habitant concerné.

Les résultats observés sur les 5 Communes collectées en sacs se sont fixés à une moyenne de près de 6,5 kg par an et par habitant lors de cette année 2025. Les résultats obtenus sur les 2 Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à près de 9 kg par an et par habitant. La progression est appelée à se poursuivre dans les années à venir, tenant compte des quantités collectées dans d'autres zones intercommunales également collectées en sacs, qui peuvent atteindre de l'ordre de 10 kg par an et par habitant, voire les dépasser.

4. LES COMPTES ANNUELS

4.1. Bilan et compte de résultats regroupés

4.1.1. Bilan

ACTIF		Exercice 2024	Exercice 2025
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	88.622.408,33 €	83.826.905,42 €
Frais d'établissement	20	- €	- €
Immobilisations incorporelles	21	- €	- €
Immobilisations corporelles	22/27	87.902.780,25 €	83.108.627,34 €
Terrains et construction	22	21.682.909,88 €	20.792.994,13 €
Installation, machines et outillage	23	59.580.393,40 €	53.790.215,79 €
Mobilier et matériel roulant	24	6.632.350,36 €	8.525.417,42 €
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	7.126,61 €	- €
Immobilisations financières	28	719.628,08 €	718.278,08 €
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	57.526.134,98 €	67.193.588,92 €
Créances à plus d'un an	29	13.906.142,60 €	11.968.304,53 €
Créances commerciales	290	- €	- €
Autres créances	291	13.906.142,60 €	11.968.304,53 €
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	2.544.414,12 €	2.558.178,33 €
Créances à un an au plus	40/41	26.023.815,29 €	34.476.309,09 €
Créances commerciales	40	5.263.015,09 €	13.317.727,60 €
Autres créances	41	20.760.800,20 €	21.158.581,49 €
Placements de trésorerie	50/53	13.257.853,73 €	15.154.045,40 €
Valeurs disponibles	54/58	1.561.451,44 €	2.392.650,10 €
Comptes de régularisations	490/1	232.457,80 €	644.101,47 €
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	146.148.543,31 €	151.020.494,34 €

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2025
CAPITAUX PROPRES	10/15	29.197.127,07 €	26.846.787,83 €
Apport	10/11	6.533.432,39 €	6.533.556,34 €
Disponibles	110	- €	- €
Indisponibles	111	6.533.432,39 €	6.533.556,34 €
Plus-value de réévaluation	12	2.432.070,49 €	2.432.070,49 €
Réserves	13	1.766.412,75 €	1.766.412,75 €
Réserves indisponibles	130/1	214.189,03 €	214.189,03 €
Réserves immunisées	132	- €	- €
Réserves disponibles	133	1.552.223,72 €	1.552.223,72 €
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	- €	- €
Subsides en capital	15	18.465.211,44 €	16.114.748,25 €
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES	29/58	23.894.985,10 €	30.056.269,75 €
Provisions pour risques et charges	160/5	23.894.985,10 €	30.056.269,75 €
Grosses réparations et gros entretiens	162	5.879.978,14 €	5.617.151,42 €
Autres risques et charges	164/5	18.015.006,96 €	24.439.118,33 €
DETTES	29/58	93.056.431,14 €	94.117.436,76 €
Dettes à plus d'un an	17	69.218.019,74 €	62.443.033,74 €
Dettes financières	170/4	69.218.019,74 €	62.443.033,74 €
Dettes à un an au plus	42/48	18.085.652,34 €	26.006.621,76 €
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6.933.791,19 €	6.852.862,45 €
Dettes commerciales	44	3.417.958,25 €	11.848.707,85 €
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6.159.626,97 €	6.172.672,65 €
Impôts	450/3	600.815,86 €	902.343,19 €
Rémunérations et charges sociales	454/9	5.558.811,11 €	5.270.329,46 €
Autres dettes	47/48	1.574.275,93 €	1.132.378,81 €
Comptes de régularisations	492/3	5.752.759,06 €	5.667.781,26 €
TOTAL DU PASSIF	10/49	146.148.543,31 €	151.020.494,34 €

4.1.2. Compte de résultats

COMPTE DE RÉSULTATS REGROUPÉS SECTEURS 1 à 4		Réalisé 2024	Réalisé 2025
70-76A	Ventes et prestation	38.444.528,32 €	41.410.424,80 €
70	Chiffre d'affaires	23.172.619,88 €	25.404.482,60 €
74	Autres produits d'exploitation	15.259.221,61 €	15.919.220,26 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	12.686,83 €	86.721,94 €
60-66A	Coût des ventes et prestations	94.485.331,25 €	97.728.097,65 €
60-61	Achats et Services et biens divers	32.250.759,91 €	33.236.899,07 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	46.243.625,69 €	47.018.316,20 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	13.610.998,84 €	15.010.708,30 €
64	Autres charges d'exploitation	2.163.046,45 €	2.141.619,31 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	216.900,36 €	320.554,77 €
9901	Bénéfice (Perte) d'exploitation	-56.040.802,93 €	-56.317.672,85 €
75	Produits financiers	2.533.593,70 €	2.384.237,13 €
65	Charges financières	946.317,94 €	798.454,66 €
9903	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-54.453.527,17 €	-54.731.890,38 €
77	Régularisation d'impôt		
67	Impôts sur le résultat	139.199,93 €	107.960,77 €
9905	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-54.592.727,10 €	-54.839.851,15 €
88	Rétrocessions et produits affectés	12.016.654,19 €	12.101.586,01 €
COÛT NET DES COMMUNES		-42.576.072,91 €	-42.738.265,14 €

4.2. Commentaires financiers

4.2.1. Commentaires à l'Actif

Actifs immobilisés

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée de terrains et constructions (le Village du recyclage à Couillet et les 14 recyparcs), de l'Unité de Valorisation Énergétique à Pont-de-loup et du charroi.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 690.364,43 € et dont le détail est repris dans le rapport sur les prises de participations ainsi que les cautions et garanties pour un montant de 27.913,65 €.

Actifs circulants

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée.

Le **stock** correspond aux approvisionnements en pièces pour le charroi, pour les conteneurs et pour l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi que les différents sacs (OM, PMC, Orange, etc.).

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour et les appels de fonds aux Communes adhérentes.

Les **placements de trésorerie** comprennent les fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle fondamental dans le préfinancement des investissements (recyparcs, bâtiment, charroi).

Les **valeurs disponibles** s'élèvent à 2.392.650,10 € et couvrent le besoin en trésorerie pour les opérations quotidiennes.

Les **comptes de régularisation** intègrent, d'une part, les produits reçus en 2026 mais concernant 2025 et, d'autre part, les charges à reporter telles que les assurances.

4.2.2. Commentaires au Passif

Capitaux propres

L'**apport** indisponible s'élève à 6.533.556,34 € et correspond aux souscriptions des entités publiques ayant adhéré à un ou plusieurs de nos quatre secteurs.

Les parts, telles que reprises au point 1.B. de ce rapport, sont valorisées à leur valeur nominale qui s'élève à 24,7894 €.

La **plus-value de réévaluation** concerne majoritairement le site du Village du recyclage à Couillet pour un montant de 1.671.747,41 €.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories, la réserve indisponible pour un montant de 214.189,03 € et la réserve disponible pour un montant de 1.552.223,72 €.

Les **subsidés en capital** s'élèvent à 16.114.748,25 € et correspondent aux subsides reçus par les pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liées à l'exploitation (Unité de Valorisation Énergétique et recyparcs).

Provisions et impôts différés

Les **provisions** se composent de 5.617.151,42 € pour les grosses réparations et gros entretiens de l'Unité de Valorisation Énergétique et de 24.439.118,33 € pour d'autres risques et charges tels que la cotisation de responsabilisation.

Dettes

Les **dettes à plus d'un an** s'élèvent à 62.443.033,74 € et sont composées exclusivement de dettes financières contractées auprès des banques afin de couvrir les investissements en charroi ou en infrastructures (dont 52.506.545,17 € pour la réhabilitation de la nouvelle ligne de valorisation énergétique).

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 26.006.621,76 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 6.852.862,45 €, les dettes commerciales pour 11.848.707,85 € et les dettes fiscales, salariales et sociales qui s'élèvent à 6.172.672,65 € et reprennent notamment les rémunérations et charges sociales ainsi que le précompte.

Les **comptes de régularisation** concernent principalement des produits à reporter pour un montant de 4.984.737,59 €.

4.2.3. Commentaires du Compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 41.410.424,80 €.

L'année 2025 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 25.404.482,60 € contre 23.172.619,88 € en 2024.

Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent en 2025 à 15.919.220,26 € contre 15.259.221,61 € en 2024. Cette augmentation concerne principalement des charges salariales (dispenses pour travail en équipe ou de nuit, récupération de charges salariales concernant le personnel de VALTRIS).

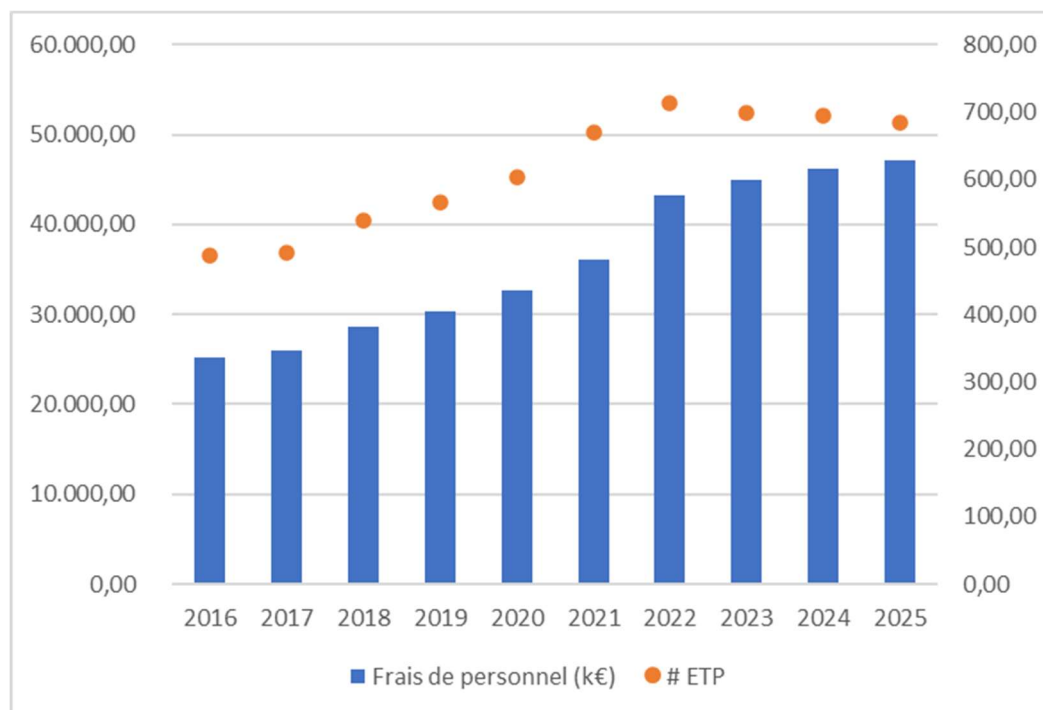
Les **produits d'exploitation non récurrents** s'élèvent à 86.721,94 € en 2025 et concernent la révision du taux de TVA récupérable de 2025.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 97.728.097,65 €.

Les **achats et services et biens divers** passent de 32.250.759,91 € en 2024 à 33.236.899,07 € en 2025. Ils comprennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées en porte-à-porte ou en recyparcs ainsi que le traitement ou la valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont des dépenses d'entretien de l'Unité de Valorisation Énergétique, dépenses couvertes par une provision extournée à due concurrence.

Les **rémunérations et charges sociales** représentent 47,8 % du coût des ventes et prestations et s'élèvent à 47.018.316,20 €.



L'augmentation (1,7 %) provient de l'application des annuités de la RGB ainsi que de l'indexation automatique des salaires survenue en mars 2025.

Le poste **amortissements, réductions de valeur et provisions** se détaille comme suit :

- Amortissements : 8.874.116,07 €.
- Reprise et dotation aux réductions de valeur et provisions pour risques et charges : 6.136.592,23 €. La principale composante aux provisions concerne la cotisation de responsabilisation. La provision concernant celle-ci couvrira, à la fois, le montant cumulé sur la mandature 2025-2031 ainsi que tout montant de la cotisation de responsabilisation qui entraînerait un dépassement de la taxe déchet annuelle par ménage de plus de 30 € pour l'Intercommunale appliqué, aux valeurs actualisées des cotisations en raison de l'horizon de temps impliqué. Cette provision sera spécifiquement réévaluée chaque année au regard d'une révision tant de l'étude « Publiplan » que du pourcentage d'augmentation de la taxe déchet annuelle acceptable par les ménages.

Les **autres charges d'exploitation** sont essentiellement composées de la taxe d'incinération pour 1.757.395,87 €, la taxe kilométrique pour 164.436,16 €, des charges d'exploitation d'exercices antérieurs pour 116.983,99 € et la taxe sur les eaux usées pour 40.567,93 €.

Les **charges d'exploitation non récurrentes** se chiffrent à 320.554,77 € dont 216.900,36 € qui correspondent à la perte historique de subsides sur la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Energétique.

Les **produits financiers** s'élèvent à 2.384.237,13 € et sont majoritairement composés des produits de placement de trésorerie.

Les **charges financières** s'élèvent à 798.454,66 € et concernent les intérêts des emprunts sur les investissements.

4.3. Comptes de résultats par secteur

Les comptes de résultats par secteur se présentent comme suit :

4.3.1. Secteur 1

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 1		Réalisé 2024	Réalisé 2025
70-76A	Ventes et prestation	36.429.322,61 €	38.806.831,15 €
70	Chiffre d'affaires	23.149.914,72 €	25.364.513,55 €
74	Autres produits d'exploitation	13.266.721,06 €	13.369.595,66 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	12.686,83 €	72.721,94 €
60-66A	Coût des ventes et prestations	82.954.038,71 €	85.922.749,55 €
60-61	Achats et Services et biens divers	30.139.021,65 €	31.256.134,55 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	38.152.351,41 €	38.987.595,27 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	12.284.500,50 €	13.231.358,03 €
64	Autres charges d'exploitation	2.161.264,79 €	2.140.725,83 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	216.900,36 €	306.935,87 €
9901	Bénéfice (Perte) d'exploitation	-46.524.716,10 €	-47.115.918,40 €
75	Produits financiers	2.522.649,71 €	2.362.195,15 €
65	Charges financières	911.194,82 €	767.646,86 €
9903	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-44.913.261,21 €	-45.521.370,11 €
77	Régularisation d'impôt		
67	Impôts sur le résultat	139.199,93 €	107.960,77 €
9905	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-45.052.461,14 €	-45.629.330,88 €
88	Rétrocessions et produits affectés	12.016.654,19 €	12.101.586,01 €
	COÛT NET DES COMMUNES	-33.035.806,95 €	-33.527.744,87 €
99	Bonification S4->S1		4.015,85 €
	COÛT NET (avant transfert de Frais Généraux)	-33.035.806,95 €	-33.523.729,02 €

Le coût net du budget 2025 du Secteur 1 s'élevait à 33.732.113,36 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, après transfert de bonification depuis le Secteur 4 en respect de l'article 11.4 des statuts, donne un coût net s'élevant à 33.523.729,02 €, soit un **boni de 208.384,34 €** par rapport au budget initial.

Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des Associés détenteurs de parts sociales de catégorie A dans la perte à raison de 45.629.330,88 € conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des Communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 33.488.213,30 €.

L'affectation de ce résultat pour les Communes du Secteur 1 sera réalisée suivant la clé de répartition des charges approuvée par l'Organe d'administration en date du 30 août 2010.

4.3.2. Secteur 2 (Propreté et salubrité publique)

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 2		Réalisé 2024	Réalisé 2025
70-76A	Ventes et prestation	2.015.205,71 €	2.232.155,83 €
70	Chiffre d'affaires	22.705,16 €	39.969,05 €
74	Autres produits d'exploitation	1.992.500,55 €	2.178.186,78 €
76	Produits d'exploitation non récurrents		14.000,00 €
60-66A	Coût des ventes et prestations	11.531.292,54 €	11.440.910,86 €
60-61	Achats et Services et biens divers	2.111.738,26 €	1.954.550,42 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	8.091.274,28 €	7.692.497,79 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	1.326.498,34 €	1.779.350,27 €
64	Autres charges d'exploitation	1.781,66 €	893,48 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes		13.618,90 €
9901	Bénéfice (Perte) d'exploitation	-9.516.086,83 €	-9.208.755,03 €
75	Produits financiers	10.943,99 €	22.041,98 €
65	Charges financières	35.123,12 €	30.359,56 €
9903	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-9.540.265,96 €	-9.217.072,61 €
77	Régularisation d'impôt		
67	Impôts sur le résultat		
9905	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-9.540.265,96 €	-9.217.072,61 €
99	Bonification S3->S2		2.536,49 €
	COÛT NET (avant transfert de Frais Généraux)	-9.540.265,96 €	-9.214.536,12 €

Le coût net du budget 2025 du Secteur 2 s'élevait à 9.763.223,81 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, après transfert de bonification depuis le Secteur 3 en respect de l'article 11.3 des statuts, donne un coût net s'élevant à 9.214.536,12 €, soit un **boni de 548.687,69 €** par rapport au budget initial.

Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des Associés détenteurs de parts sociales de catégorie C dans la perte à raison de 9.214.536,12 €, conformément aux dispositions statutaires.

L'affectation de ce résultat pour les Communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges du Secteur 2.

4.3.3. Secteur 3 (Répression)

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 3		Réalisé 2024	Réalisé 2025
70-76A	Ventes et prestation		328.634,41 €
70	Chiffre d'affaires		
74	Autres produits d'exploitation		328.634,41 €
76	Produits d'exploitation non récurrents		
60-66A	Coût des ventes et prestations		325.649,68 €
60-61	Achats et Services et biens divers		16.715,23 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions		308.934,45 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions		
64	Autres charges d'exploitation		
66	Charges d'exploitation non récurrentes		
9901	Bénéfice (Perte) d'exploitation		2.984,73 €
75	Produits financiers		
65	Charges financières		448,24 €
9903	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		2.536,49 €
77	Régularisation d'impôt		
67	Impôts sur le résultat		
9905	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		2.536,49 €
99	Transfert Bonification S3->S2		-2.536,49 €

Affectation du résultat

Conformément à l'article 11.3 des statuts, ce boni sera affecté au Secteur 2 au bénéfice des Associés disposant des parts C et D.

4.3.4. Secteur 4 (Centrales d'achat et assistance administrative)

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 4		Réalisé 2024	Réalisé 2025
70-76A	Ventes et prestation		42.803,41 €
70	Chiffre d'affaires		
74	Autres produits d'exploitation		42.803,41 €
76	Produits d'exploitation non récurrents		
60-66A	Coût des ventes et prestations		38.787,56 €
60-61	Achats et Services et biens divers		9.498,87 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions		29.288,69 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions		
64	Autres charges d'exploitation		
66	Charges d'exploitation non récurrentes		
9901	Bénéfice (Perte) d'exploitation		4.015,85 €
75	Produits financiers		
65	Charges financières		
9903	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		4.015,85 €
77	Régularisation d'impôt		
67	Impôts sur le résultat		
9905	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		4.015,85 €
99	Transfert Bonification S4->S1		-4.015,85 €

Affectation du résultat

Conformément à l'article 11.4 des statuts, ce boni sera affecté au Secteur 1 au bénéfice des Associés disposant des parts A et E.

4.4. Informations complémentaires

4.4.1. Risques et incertitudes

L'Organe d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Une attention particulière est néanmoins à porter au risque de pollution des terres excavées du site de Couillet. A cette fin, une provision a été constituée fin 2024 afin de couvrir le risque d'une dépollution ce qui fut le cas. Une provision est dès lors maintenue pour couvrir le risque d'une dépollution dans le cadre de la construction du futur atelier charroi.

Cependant, tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

4.4.2. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

4.4.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Une cotisation de responsabilisation est due par tout pouvoir local dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire aujourd'hui à la retraite.

Une réactualisation de l'étude 2014 « Publiplan » a été réalisée en 2022 par Ethias afin d'estimer à terme la charge de cette cotisation pour Tibi.

Cela a donné une simulation du montant total des cotisations de responsabilisation s'élevant à 270.471.760,86 € en 2071 avec un premier montant à payer de 677.700,06 € dès l'exercice 2030 et un pic de cotisation de 10.466.603,98 € en 2050.

En date du 25/10/2024, le Service Fédéral des Pensions a communiqué une simulation portant sur les exercices 2025 à 2031 et qui montrait que le premier montant à payer serait de 72.547 € en 2026 et que le montant de cotisations à payer pour les exercices 2025 à 2031 serait de 5.740.948 €.

La dernière simulation du Service Fédéral des Pensions, portant sur les exercices 2025 à 2031 reçue le 07/11/2025, montre que le premier montant à payer serait maintenant de 55.000 € dès 2025 et que le montant de cotisations à payer pour les exercices 2025 à 2031 passerait à 7.905.000 €. Il n'est dès lors pas improbable que le montant total des cotisations de responsabilisation payées jusqu'en 2071 soit supérieur aux 270 millions initialement prévus.

4.4.4. Activité recherche et développement

Néant.

4.4.5. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des Associés dans la perte, la justification des règles de continuité reprises à l'article 3:6 paragraphe 1 alinéa 6 du Code des sociétés et des associations permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

4.4.6. Acquisition d'actions propres

Néant.

4.4.7. Succursales

Néant.

4.4.8. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

4.4.9. Litiges gérés par l'Organe d'administration et/ou le Bureau exécutif au cours de l'exercice

Néant.

4.5. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

L'Organe d'administration de Tibi constitue en son sein un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de maximum cinq membres de l'Organe d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif.

Le Comité d'audit désigne son Président parmi ses membres.

Au moins un membre du Comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le délégué à la gestion journalière (Directeur général) y siège avec voix consultative.

Sans préjudice des autres missions qui peuvent lui être confiées par la réglementation, le Comité d'audit aide l'Organe d'administration et le Bureau exécutif de Tibi à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de Tibi et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux Associés de Tibi et au marché. Le Comité formule tous avis et recommandations à l'Organe d'administration et au Bureau exécutif dans ces domaines.

En particulier, le Comité est chargé des missions suivantes :

- la communication à l'Organe d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport à l'Organe d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

En sa réunion du 25 juin 2025, l'Organe d'administration de Tibi, convaincu que les personnes ci-après, peuvent exercer leur mission en toute indépendance, et sur base de leur expérience acquise en matière de gestion et de bonne gouvernance, a décidé, à l'unanimité, de désigner comme membres du Comité d'audit, Madame Anne-Laure Desmit, ainsi que Messieurs Nicolas Kindermans, Nicolas Tzanetatos, Marc Minneboo et Boris Puccini.

Le Comité d'audit s'est réuni, en présence des réviseurs, les 12/11/2025 (suivi des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques) et 22/04/2026 (comptes arrêtés au 31/12/2025).

5. LES MARCHÉS PUBLICS

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant total d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date fin	Adjudicataire
2024-060 - LOT 001	la gestion des déchets produits par certaines administratons publiques affiliées à Tibi ainsi que la gestion de certains déchets générés par les activités de Tibi - <i>LOT 001 : Gestion des déchets de nettoyage de rues</i>	48	1.050.204 €	PO	16-01-25	28-02-29	DEME ENVIRONNEMENT SA
2024-060 - LOT 002	la gestion des déchets produits par certaines administratons publiques affiliées à Tibi ainsi que la gestion de certains déchets générés par les activités de Tibi - <i>LOT 002 : Gestion des déchets en vrac</i>	48	3.592.572 €	PO	16-01-25	28-02-29	RENEWI SA
2024-060 - LOT 003	la gestion des déchets produits par certaines administratons publiques affiliées à Tibi ainsi que la gestion de certains déchets générés par les activités de Tibi - <i>LOT 003 : Gestion des déchets type "pneus"</i>	48	44.000 €	PO	16-01-25	28-02-29	RENEWI SA
2024-060 - LOT 005	la gestion des déchets produits par certaines administratons publiques affiliées à Tibi ainsi que la gestion de certains déchets générés par les activités de Tibi - <i>LOT 005 : Gestion des déchets en petits conditionnements</i>	48	529.545 €	PO	16-01-25	28-02-29	RENEWI SA
2024-056 - LOT 01	la livraison d'éléments de grilles de four d'incinération et d'accessoires ainsi que la maintenance - <i>LOT 01 - Livraison des barreaux et rives du four 1 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi</i>	48	179.786 €	PO	06-02-25	2-03-29	CRONITE MANCELLE SAS
2024-064-LOT 01	la livraison de catalyseurs (vrac ou nid d'abeille), l'installation et le suivi de l'activité catalytique des deux Dé-NOx de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - <i>LOT 01 - La livraison d'une charge de catalyseurs en granulés pour la Dé-NOx du four 1 de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi</i>	48	753.159 €	PO	06-02-25	10-02-29	ENERCAT SAS
2024-064-LOT 02	la livraison de catalyseurs (vrac ou nid d'abeille), l'installation et le suivi de l'activité catalytique des deux Dé-NOx de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - <i>LOT 02 - La livraison de lits catalytiques pour la Dé-NOx du four 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi</i>	48	279.700 €	PO	06-02-25	2-03-29	ELEX AG
2024-064-LOT 03	la livraison de catalyseurs (vrac ou nid d'abeille), l'installation et le suivi de l'activité catalytique des deux Dé-NOx de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - <i>LOT 03 - Le suivi de l'activité catalytique des fours 1 et 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi</i>	48	47.040 €	PO	06-02-25	10-02-29	ENERCAT SAS

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant total d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date fin	Adjudicataire
2025-001	la location « full service » de caméras/leurrees en vue de la mise en place d'une vidéosurveillance dans le cadre de la lutte contre les incivilités en matière de propreté	48	1.947.780 €	PO	20-02-25	11-03-29	ONE TELECOM SA
2025-002	l'étalonnage de tachygraphes et de limiteurs de vitesse	48	72.000 €	PNSPP	13-03-25	16-03-29	LENS MOTOR SA
2025-005	le pompage et la gestion des graisses et huiles alimentaires en provenance des eaux usées de cuisine, stockées dans des cuves enterrées	48	12.000 €	FM	03-04-25	2-04-29	VIDANGE RARY SRL
2025-003	la maintenance des grilles du four 2 et la fourniture des pièces de rechange sur le site de l'UVE de Pont-De-Loup	48	151.301 €	PO	15-05-25	18-05-29	SARETCO SAS
CDA 2025-013	la maintenance et le placement/remplacement de chaudière et chauffe-eau gaz ou mazout sur divers sites	48	50.813 €	PNSPP	15-05-25	18-05-29	ETABLISSEMENTS JORDAN SA
2025-011	l'accompagnement de Tibi dans le cadre de l'élaboration des publications des informations en matière de durabilité pour l'année 2025	18	29.665 €	FM	19-05-25	18-11-26	CAP CONSEIL SRL
CDA 2024-013 - LOT 01	l'acquisition et la livraison de "petits outillages", "quincaillerie" et d'outils de jardinage - LOT 01 : petits outillages	48	117.416 €	PO	05-06-25	14-07-29	GRUPE DONEUX SA
CDA 2024-013 - LOT 02	l'acquisition et la livraison de "petits outillages" et de "quincaillerie" - LOT 02 : quincaillerie	48	124.750 €	PO	05-06-25	14-07-29	WÜRTH BELUX SA
CDA 2024-013 - LOT 03	l'acquisition et la livraison de "petits outillages" et de "quincaillerie" - LOT 03 : outils de jardinage	48	116.062 €	PO	05-06-25	14-07-29	GRUPE DONEUX SA
2025-014	la livraison de jouets de Saint-Nicolas pour 2025 et 2026	24	14.462 €	FM	23-06-25	22-06-27	EXCALIBUR SA
2024-044 - LOT 01	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - LOT 01 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "Dans nos assiettes"	48	48.000 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	LES JARDINS DE DANA ASBL
2024-044 - LOT 02	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - LOT 02 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "Fabriquons nos produits d'entretien et de soins"	48	48.000 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	NATHALIE GALLAND (unité d'établissement « NATAFÉE »)

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant total d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date fin	Adjudicataire
2024-044 - LOT 03	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - <i>LOT 03 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "Et si on évitait de jeter ?"</i>	48	49.200 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	STÉPHANIE DEVAUX (LES PETITS LANGES VERTS)
2024-044 - LOT 05	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - <i>LOT 05 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "Réparer, Upcycler, désencombrer"</i>	48	36.000 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	REPAIR TOGETHER ASBL
2024-044 - LOT 06	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - <i>LOT 06 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "Dans nos jardins"</i>	48	42.000 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	LES JARDINS DE DANA ASBL
2024-044 - LOT 07	la désignation de prestataires en vue de l'organisation de séances d'informations/ateliers "Zéro Déchet" sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées à Tibi - <i>LOT 07 - Prestation de séances d'information/ateliers sur le thème "En promenade"</i>	48	51.000 €	PNSPP	24-06-25	25-06-29	LES JARDINS DE DANA ASBL
2025-007	la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre creux provenant de collectes sélectives de Tibi	48	978.560 €	PDV	24-06-25	30-06-29	MINERALE SA
2025-015	le pompage et la gestion des graisses et huiles alimentaires en provenance des eaux usées de cuisine, stockées dans des cuves enterrées	12	12.250 €	FM	04-07-25	03-07-26	ALL-CLEAN ENVIRONMENT SA
CDA 2024-016 - LOT 01	la livraison d'objets de prévention - LOT 01 - Objets de prévention pour faire les courses	48	14.620 €	PO	17-07-25	28-07-29	TRIPLE A & C TRADING SRL
CDA 2024-016 - LOT 02	la livraison d'objets de prévention - LOT 02 - Objets de prévention pour le lunch	48	128.948 €	PO	17-07-25	28-07-29	TRIPLE A & C TRADING SRL
CDA 2024-016 - LOT 03	la livraison d'objets de prévention - LOT 03 - Objets de prévention pour la cuisine	48	110.821 €	PO	17-07-25	28-07-29	TRIPLE A & C TRADING SRL
CDA 2024-016 - LOT 04	la livraison d'objets de prévention - LOT 04 - Objets de prévention pour le jardin	48	147.515 €	PO	17-07-25	28-07-29	TRIPLE A & C TRADING SRL
CDA 2024-016 - LOT 06	la livraison d'objets de prévention - LOT 06 - Fournitures scolaires et apparentées	48	14.189 €	PO	17-07-25	28-07-29	TRIPLE A & C TRADING SRL

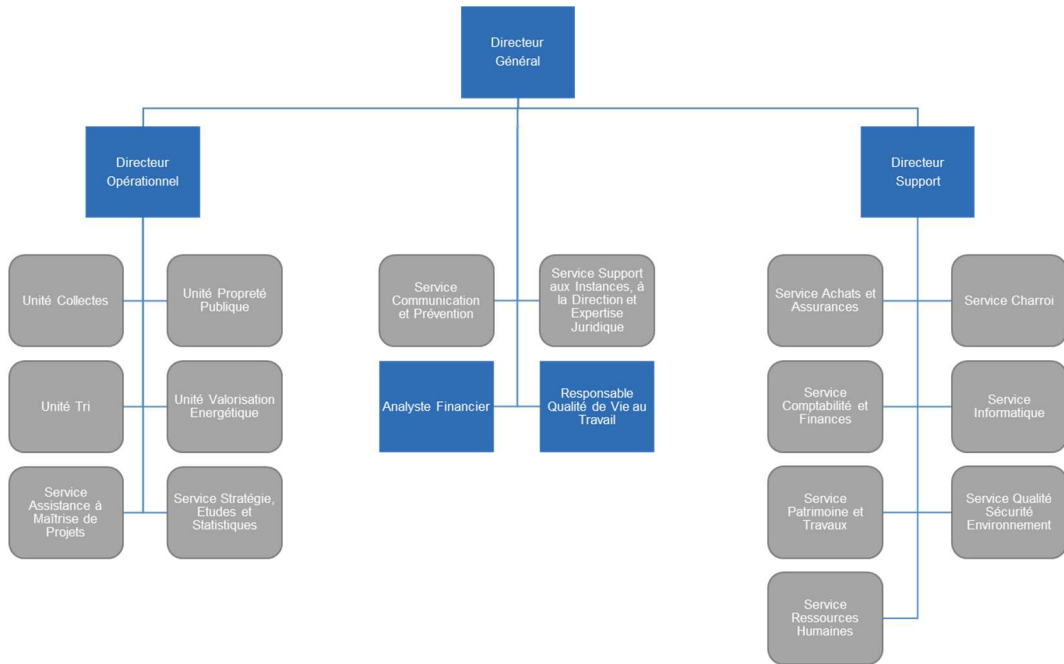
Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant total d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date fin	Adjudicataire
CDA 2025-012 - LOT 02	la livraison de chariots élévateurs - LOT 02 - livraison de chariots élévateurs électriques de moyenne capacité de charge	48	94.743 €	PO	17-07-25	6-08-29	MOTRAC SA
CDA 2025-012 - LOT 03	la livraison de chariots élévateurs - LOT 03 - livraison de chariots élévateurs électriques de grosse capacité de charge	48	137.250 €	PO	17-07-25	6-08-29	KALMAR BELGIUM SA
CDA 2025-019 - LOT 01	la location d'engins et d'outillages de chantier et/ou de manutention - LOT 01 - location d'engins de chantier destinés au travail en hauteur, à la manutention, à la démolition ou autre	48	201.296 €	PNSPP	17-07-25	28-07-29	LOISELET SG LOCATION SRL
CDA 2025-019 - LOT 02	la location d'engins et d'outillages de chantier et/ou de manutention - LOT 02 - location d'équipements et d'outillages destinés à la manutention, à la gestion de l'énergie, à l'entretien ou autre	48	121.099 €	PNSPP	17-07-25	28-07-29	LOISELET SG LOCATION SRL
2025-008-LOT 01	la réparation de chaudières de lignes de valorisation énergétique et de leurs circuits annexes, y-compris l'appel en urgence, sur le site de l'UVE de Tibi et, la fourniture d'éléments de chaudières - LOT 01 - Petites interventions de dépannage ou de maintenance sur les circuits des chaudières de lignes de valorisation énergétique	48	376.346 €	PO	07-08-25	10-08-29	EQUANS SA
2025-008-LOT 02	la réparation de chaudières de lignes de valorisation énergétique et de leurs circuits annexes, y-compris l'appel en urgence, sur le site de l'UVE de Tibi et, la fourniture d'éléments de chaudières - LOT 02 - Interventions de remplacement d'éléments de chaudières de lignes de valorisation énergétique	48	1.099.942 €	PO	07-08-25	10-08-29	EQUANS SA
2025-008-LOT 03	la réparation de chaudières de lignes de valorisation énergétique et de leurs circuits annexes, y-compris l'appel en urgence, sur le site de l'UVE de Tibi et, la fourniture d'éléments de chaudières - LOT 03 - Livraison de tuyaux de chaudières et de coquilles de protection	48	61.527 €	PO	07-08-25	10-08-29	EQUANS SA
CDA 2025-014 - LOT 01	la livraison de matériel électrique dans le monde du bâtiment et dans le monde de l'industrie - LOT 01 - matériel électrique pour le domaine tertiaire	48	110.630 €	PO	07-08-25	31-08-29	ATS BELGIUM SA
CDA 2025-014 - LOT 02	la livraison de matériel électrique dans le monde du bâtiment et dans le monde de l'industrie - LOT 02 - matériel électrique pour le domaine industriel	48	117.480 €	PO	07-08-25	31-08-29	ATS BELGIUM SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant total d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date fin	Adjudicataire
2025-022	livraison conteneurs maritimes	12	29.520,00 €	FM	08-08-25	07-08-26	MECHANIC INTERNATIONAL SRL
2025-012	la mise en conformité des rejets d'eaux « vannes » dans des zones d'assainissement autonome dans certains recyparcs	48	98.898 €	PNDAPP	04-09-25	07-09-29	ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS LÉON MICHAUX SA
CDA 2025-011	la réalisation (impression) et la livraison de supports de communication	48	82.103 €	PNDAPP	04-09-25	18-01-30	VTS SA
CDA 2025-017	Désignation d'un SEPPT	96	850.571 €	PNDAPP	04-09-25	31-12-33	COHEZIO ASBL
CDA 2025-018 - LOT 01	la lutte préventive contre les nuisibles et des interventions curatives en cas de prolifération importante - LOT 01 - Lutte préventive contre les pigeons et autres volatiles et interventions curatives spéciales en cas de prolifération importante	48	36.864 €	PNSPP	25-09-25	13-10-29	FALCON'S RESIDENCE SRL
CDA 2025-018 - LOT 02	la lutte préventive contre les nuisibles et des interventions curatives en cas de prolifération importante - LOT 02 - Lutte préventive contre les rongeurs et les insectes et interventions curatives spéciales en cas de prolifération importante	48	12.914 €	PNSPP	25-09-25	13-10-29	ANIMAL PEST CONTROL SRL
CDA 2025-020	l'assistance technique dans le cadre des travaux de voiries, d'égouttage, d'aménagements de dalles ainsi que de travaux de construction sur divers sites	48	109.905 €	PNSPP	25-09-25	28-09-29	B.E.C.I SRL
2025-018	l'acquisition, l'impression (broderie ou impression) et la livraison de divers types de vêtements textiles pour les agents du Service Communication et Prévention de Tibi dans le cadre de leurs missions de sensibilisation et d'information à la prévention des déchets	48	9.636,44 €	FM	09-10-25	08-10-29	QUATRIEME DIMENSION SA
2025-017	la livraison et la maintenance d'engins de déplacement à motorisation électrique équipés d'un compartiment de chargement	48	62.847,25 €	PNSPP	14-10-25	15-10-29	EV-PRO SRL
2025-013	la livraison de bulles aériennes destinées à la collecte de déchets par apport volontaire	48	693.574 €	PO	06-11-25	01-12-29	DATISMART SRL
CDA 2025-010 - LOT 01	la livraison de matériels et équipements de premiers secours - LOT 01 - la livraison de trousse de secours et de produits de réassort pour trousse de secours	48	27.471 €	PO	06-11-25	8-12-29	EURODIST SA
CDA 2025-010 - LOT 02	la livraison de matériels et équipements de premiers secours - LOT 02 - la livraison et l'entretien de défibrillateurs externes automatisés (DEA)	48	12.149 €	PO	06-11-25	8-12-29	VITA NOVA SUPRA SA
CDA 2025-010 - LOT 03	la livraison de matériels et équipements de premiers secours - LOT 03 - la livraison de mobiliers et d'équipements d'infirmierie	48	421 €	PO	06-11-25	8-12-29	M.EX.T BELGIUM SA
2025-019	la réalisation, la fourniture, la pose et la maintenance de panneaux signalétiques pour l'intercommunale de gestion intégrée des déchets Tibi	48	75.760,00 €	PNSPP	16-12-25	17-12-29	IMAPROS SA

6. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI

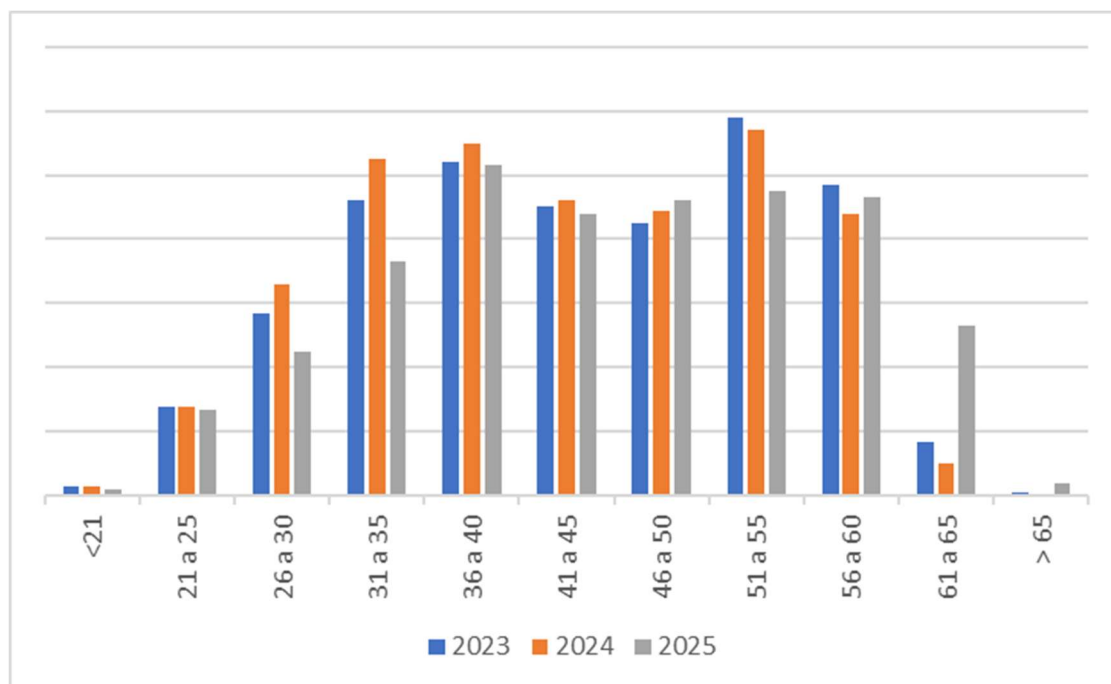
Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant toute ou partie de l'année de référence.

6.1. Organigramme

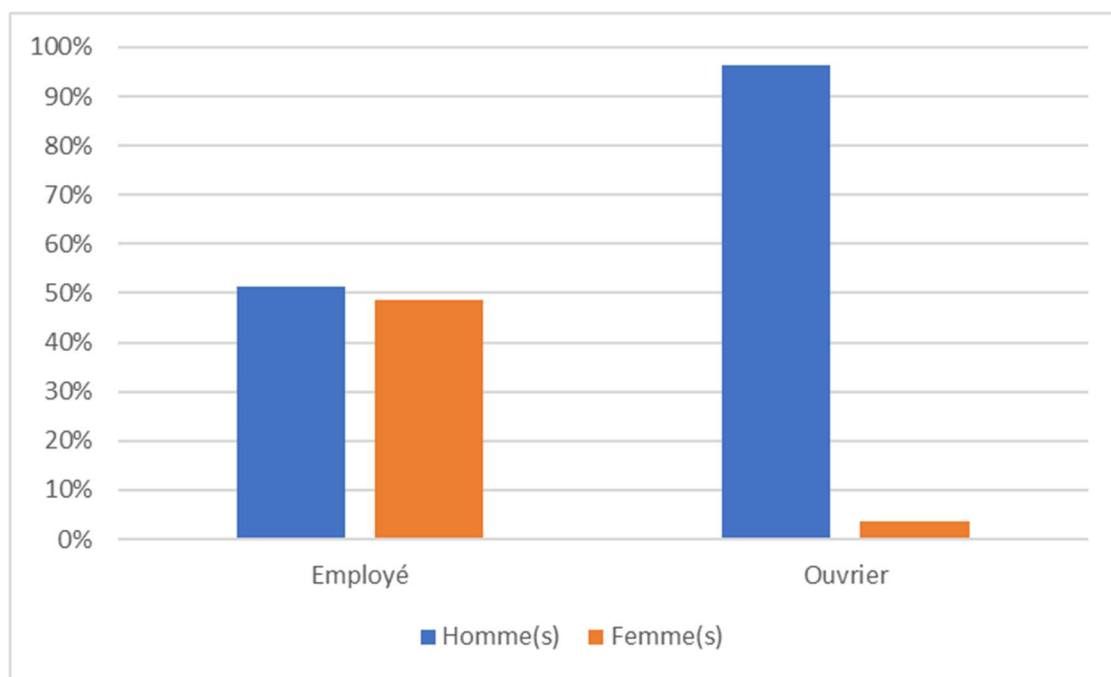


6.2. Catégorisation du personnel

Répartition du personnel par catégorie d'âge

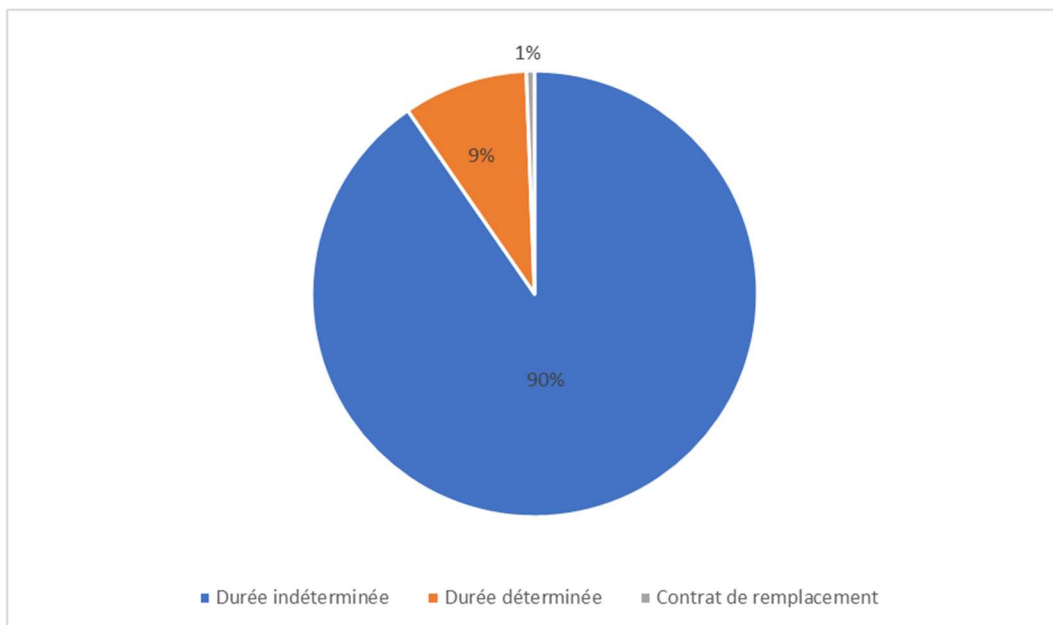


Répartition du personnel par genre



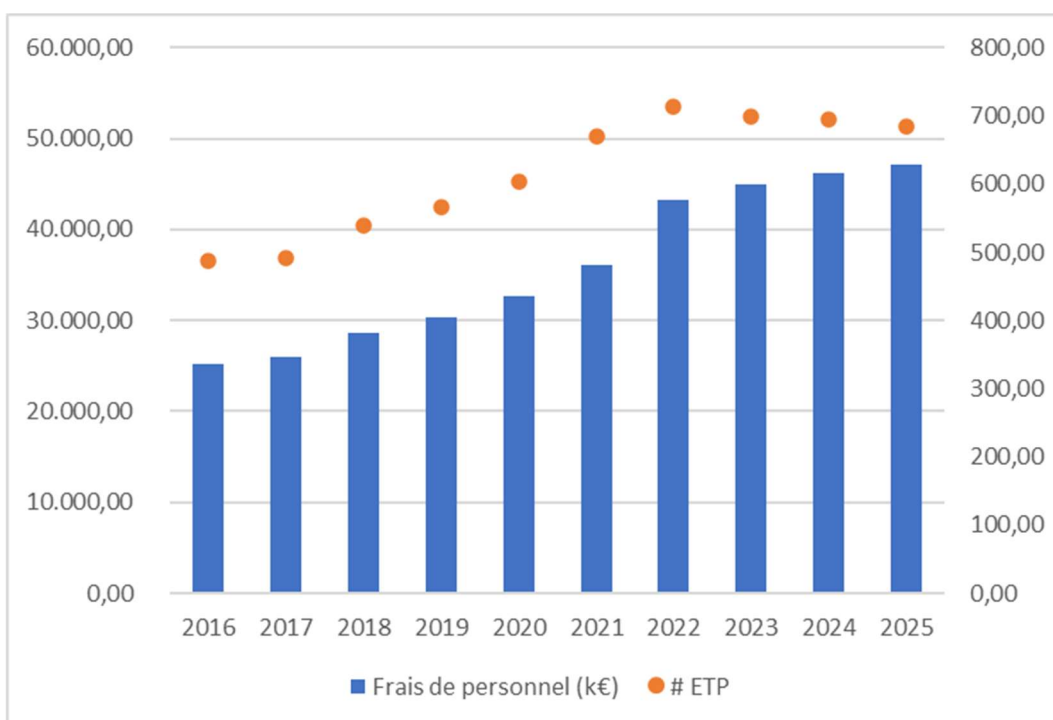
Notre personnel est majoritairement masculin dans les métiers de terrain en raison de la prépondérance historique des hommes dans ces métiers souvent physiques. Cependant, la mise en place de conditions favorisant la féminisation de nos métiers commence à porter ses fruits avec un accroissement des engagements pour les métiers de terrain (responsable répression, soudeuse, balayeuse de rue ou encore préposée recyparcs).

Répartition du personnel par type de contrat



La répartition des types de contrat montre que le pourcentage de contrat à durée indéterminée est en augmentation démontrant que la volonté de pérenniser l'emploi demeure au cœur de la politique Ressources Humaines de l'Intercommunale.

6.3. Evolution du volume de l'emploi et des frais de personnel



Nous constatons en 2025 une légère diminution du nombre d'ETP, principalement liée à des fins de CDD, mais aussi à des mises à la pension officielle. L'augmentation des frais de personnel provient de l'application des annuités de la RGB ainsi que de l'indexation automatique des salaires survenue en mars 2025.

2. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de Tibi pour les prochaines années est détaillée dans son Plan Stratégique 2026-2028 et téléchargeable sur son site internet.

3. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

COMPTE DE RÉSULTATS REGROUPÉS SECTEURS 1 à 4	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Budget 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
70-76A Ventes et prestation	38.444.528,32 €	41.410.424,80 €	38.391.630,42 €	39.835.583,78 €	40.461.491,74 €
70 Chiffre d'affaires	23.172.619,88 €	25.404.482,60 €	23.655.563,10 €	24.515.127,53 €	25.083.481,38 €
74 Autres produits d'exploitation	15.259.221,61 €	15.919.220,26 €	14.736.067,32 €	15.320.456,25 €	15.378.010,36 €
76 Produits d'exploitation non récurrents	12.686,83 €	86.721,94 €			
60-66A Coût des ventes et prestations	94.485.331,25 €	97.728.097,65 €	93.833.033,46 €	95.119.685,77 €	96.759.304,88 €
60-61 Achats et Services et biens divers	32.250.759,91 €	33.236.899,07 €	33.801.301,46 €	33.886.834,65 €	34.025.382,13 €
62 Rémunérations, charges sociales et pensions	46.243.625,69 €	47.018.316,20 €	47.862.850,79 €	48.364.891,72 €	49.140.961,34 €
63 Amortissements, réductions de valeur, provisions	13.610.998,84 €	15.010.708,30 €	9.695.464,21 €	10.331.309,40 €	10.990.857,60 €
64 Autres charges d'exploitation	2.163.046,45 €	2.141.619,31 €	2.256.516,00 €	2.319.749,00 €	2.385.202,81 €
66 Charges d'exploitation non récurrentes	216.900,36 €	320.554,77 €	216.901,00 €	216.901,00 €	216.901,00 €
9901 Bénéfice (Perte) d'exploitation	-56.040.802,93 €	-56.317.672,85 €	-55.441.403,04 €	-55.284.101,99 €	-56.297.813,14 €
75 Produits financiers	2.533.593,70 €	2.384.237,13 €	2.375.661,30 €	1.367.041,43 €	1.369.263,43 €
65 Charges financières	946.317,94 €	798.454,66 €	1.036.005,82 €	968.682,65 €	904.219,89 €
9903 Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-54.453.527,17 €	-54.731.890,38 €	-54.101.747,56 €	-54.885.743,21 €	-55.832.769,60 €
77 Régularisation d'impôt					
67 Impôts sur le résultat	139.199,93 €	107.960,77 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €
9905 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-54.592.727,10 €	-54.839.851,15 €	-54.201.747,56 €	-54.985.743,21 €	-55.932.769,60 €
88 Rétrocessions et produits affectés	12.016.654,19 €	12.101.586,01 €	11.884.221,35 €	12.027.861,28 €	12.173.794,66 €
COÛT NET DES COMMUNES	-42.576.072,91 €	-42.738.265,14 €	-42.317.526,21 €	-42.957.881,93 €	-43.758.974,94 €

INFORMATIONS

Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée de déchets
Société coopérative - Intercommunale
TVA BE 0201 543 234 - RPM Hainaut division Charleroi
L'Unité de Valorisation Énergétique est certifiée 14001 et EMAS.

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.tibi.be au format PDF.

Tibi

Rue du Déversoir 1
6010 Charleroi (Couillet)
Tél. : 0800/94 234
<http://www.tibi.be>

Laurence DURIEUX,
Présidente de l'Organe d'administration



ANNEXES



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT SPÉCIFIQUE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2025
Objet du rapport	Rapport spécifique de l'Organe d'administration sur les prises de participation au capital de société en application des articles L1512-5 et L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

1. **INTRODUCTION**

Le présent document reprend toutes les structures auxquelles participe Tibi. Il répond notamment au prescrit de l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) qui stipule qu'un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par l'Organe d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an.

2. SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

2.1. BASE LÉGALE

Art. L5111-1 10° du CDLD

Société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :

a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique ;

b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;

c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital ; ou désignent plus de cinquante pourcents des membres du principal organe de gestion. Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138. Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

2.2. **VALTRIS SC**

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi (Couillet)

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP ENVIRONNEMENT, in BW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- in BW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP ENVIRONNEMENT : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2025 :

L'année 2025 a été marquée par d'importants investissements, de plus de 1 million d'euros, en termes de moyens de protection et de lutte contre l'incendie afin de se prémunir des dommages potentiels causés par la présence de piles et batteries au sein du sac PMC.

En 2025, VALTRIS a concrètement effectué le tri d'un total de 49.249 tonnes de PMC, soit une augmentation de 1,5 % comparé à 2024. Cela représente la production de PMC de près d'un ménage wallon sur deux qui a ainsi été triée au sein du centre de tri de VALTRIS. Ce gisement provient de Tibi (Région de Charleroi) pour 22,0 %, du BEP ENVIRONNEMENT (Province de Namur) pour 31,9 %, d'in BW (Province du Brabant Wallon) pour 23,3 %, d'IDELUX Environnement (Province du Luxembourg) pour 16,5 % et d'entreprises pour 5,7 %. Quelques apports, limités à 0,6 %, ont aussi été réalisés en provenance de l'Agence Bruxelles-Propreté (Région de Bruxelles).

Le taux moyen de résidu de VALTRIS (Tibi, in BW et BEP ENVIRONNEMENT uniquement) est de 19,43 %, en nette amélioration comparé à 2024.

2.3. LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Création : le 26 décembre 2012

Forme juridique : Société Coopérative agréée comme entreprise Sociale

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets ;
- la réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés ;
- la vente d'objets de réemploi et d'éco-consommation ;
- la préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun ;
- prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;
- sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 42 parts sociales pour une valorisation comptable de 4.000 €, soit encore 33,33 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- Le CPAS de Charleroi : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social
- IGRETEC : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social

Ces 3 sociétés détiennent 100 % du capital.

Situation à fin 2025 :

En 2025, l'entreprise a collecté 2.086 tonnes de biens/objets encombrants sur 13 Communes représentant environ 410.000 habitants. Ces chiffres exprimés en nombre d'enlèvements représentent pas loin de 13.000 interventions réalisées au domicile des ménages. Au niveau du traitement/tri, plus de 7 % du tonnage trié a été dirigé vers une filière de réemploi, plus de 80 % vers une filière de recyclage et moins de 13 % vers une filière de valorisation énergétique.

3. SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION

3.1. BASE LÉGALE

Article L1512-5 du CDLD (Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales).

Les Intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par l'Organe d'administration. Un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'Intercommunale, la prise de participation est décidée par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des Associés communaux.

3.2. COPIDEC

Création : le 17 octobre 2013

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Route de la Lache,4 à 5150 Floriffoux

N° d'entreprise : BE 0541.505.963

Objet : La Copidec est la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets. Elle exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 50 parts pour une valorisation comptable de 5.000 €, soit 14,28 % du capital social.

3.3. RECYMEX SA

Création : le 13 décembre 1995

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue des Roseaux, 62 à 7331 Baudour

N° d'entreprise : BE 0456.821.795

Objet : L'entreprise est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 4.310 parts pour une valorisation comptable de 121.838,32 € soit 10,78 % du capital.

3.4. IMIO SCRL

Création : 28 novembre 2011

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue Leon Morel, 1 à 5032 Gembloux (Isnes)

N° d'entreprise : BE 0841.470.248

Objet : IMIO fournit aux pouvoirs locaux des produits et services informatiques permettant d'améliorer leur gestion interne, leur gouvernance ou les relations avec les citoyens.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 3,71 € soit 0,006 % du capital social.

3.5. I.G.R.E.T.E.C. SC

Création : le 6 juin 1946

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0201.741.786

Objet : I.G.R.E.T.E.C. est active dans différents pôles d'activités de la Région de Charleroi (développement économique, gestion des ouvrages d'épuration, missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets de type urbanistique, missions spécifiques dans le domaine énergétique, etc.).

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 552 parts pour une valorisation comptable de 3.422,40 € soit 0,0026 % du capital social.

3.6. NEOVIA SC

Création : le 23 février 2021

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0763.967.347

Objet : NEOVIA a pour finalité de soutenir les Villes, Communes ainsi que d'autres personnes morales contrôlées par ces mêmes Villes et Communes dans le développement de leur autonomie énergétique en garantissant un lien étroit entre leurs productions renouvelables et leurs consommations dans une optique d'autoconsommation directe sur site ou collective via les communautés d'énergie renouvelable (CER) et ce dans une logique de circuit court énergétique.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 100,00 € soit 0,0005 % du capital social.

4. ÉVOLUTION DES PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

Néant

5. SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS

Participations (comptes 28 immobilisations financières) en euros			
Entreprise	Souscription		% du capital
	Nombre d'actions/parts	Montant	
SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE			
VALTRIS	5.560	556.000,00 €	99,64
LRVS	42	4.000,00 €	33,33
SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION			
Copidec	50	5.000,00 €	14,28
RECYMEX	4.310	121.838,32 €	10,78
IMIO	1	3,71 €	0,006
I.G.R.E.T.E.C.	552	3.422,40 €	0,0026
NEOVIA	1	100,00 €	0,0005
TOTAL		690.364,43 €	

Laurence DURIEUX,
Présidente de l'Organe d'administration





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GARANTIES



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2025
Objet du rapport	Liste des garanties, des montants et des bénéficiaires de ces garanties

1. GARANTIES, MONTANTS ET BÉNÉFICIAIRE

1.1. VALTRIS SC

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi (Couillet)

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP ENVIRONNEMENT, in BW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2025, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- in BW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP ENVIRONNEMENT: 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100 % du capital.

Situation à fin 2025 :

Par décision du Conseil d'administration de Tibi en sa séance du 23 septembre 2020, l'Intercommunale s'est déclarée se porter irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers BELFIUS BANQUE pour le remboursement de tous montants qui seraient dus par la SC VALTRIS dans le cadre de l'ouverture de crédits tant en capital qu'en intérêts, commission de réservation, frais et accessoires afférents à la somme de :

- Pour un crédit de 9.300.000,00 € destiné au financement de l'extension de bâtiments
- Pour un crédit de 13.000.000,00 € destiné au financement de l'extension de la chaîne de tri.

Soit un crédit global par VALTRIS de 22.300.000,00 € selon les modalités prévues dans les offres faites par BELFIUS BANQUE du 1^{er} juillet 2020.

Laurence DURIEUX,
Présidente de l'Organe d'administration





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

COMPTES ANNUELS DÉPOSÉS À LA BNB



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **TIBI**

Forme juridique¹ : **Société coopérative de droit public**

Adresse: **Rue du Déversoir**

N°: **1**

Code postal: **6010**

Commune: **Couillet**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet²:

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0201.543.234

DATE **29-12-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴

approuvés par l'assemblée générale du **24-06-2026**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **50**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **2.2, 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.5.2, 6.7.2, 6.17, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15**

Signature
(nom et qualité)

Philippe TELLER
Directeur général

Signature
(nom et qualité)

Laurence DURIEUX
Présidente de l'Organe d'administration

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CHARLET Eric

Rue Ferrer 70, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/11/2020, fin: 25/06/2025

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

LAURENT Christine

Rue Principale 8, 6280 Gerpinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 19/02/2025

LO RUSSO Antonella

Rue Quartier du Moulin 5, boîte E, 6240 Farciennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 24/02/2021, fin: 25/06/2025

TIMMERMANS Emilie

Rue du Coq 13, 6142 Leernes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 25/06/2025

DURIEUX Laurence

rue des Monts 51, boîte A, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/05/2023, fin: 25/06/2025

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

KINDERMANS Nicolas

rue du Sècheron 68, 6180 Courcelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

SARTIEAUX Loïc

rue de Grand Bry 2, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

DEHAN Laetitia

rue Auguste Delvaux 102, 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 26/06/2024, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

FEKRIoui Mohamed

avenue des Oiseaux 27, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

BEGHIN Serge

rue des Grands Trieux 125, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

BEKLEVIC Alpaslan

rue de l'Oseraie 46, 6200 Châtelet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

DESMIT Anne-Laure

rue Henri Loriaux 58, 6210 Frasnes-lez-Gosselies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

GAHOUCI Latifa

ruelle Martin 30, 6042 Lodelinsart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

GROLAUX Jean-Claude

rue de la Tour 55, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

LUKALU Carl

rue de la Marache 58, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

MARTIN Yvan

rue du Cheval Blanc 64, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

MOSCARIELLO Alessandro

rue de la Rocaille 20, 6150 Anderlues, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

PUCINI Boris

chaussée de Charleroi 147, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

RADEMAKERS Michel

rue de Petit-Roeulx 14, 6230 Pont-à-Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

HERMAN Julien

rue Léon Bockoltz 18, 6280 Gerpinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/02/2025, fin: 25/06/2025

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

DASPREMONT Françoise

Chemin de la Cayode 60, 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

FIEVET Perrine

rue E. Dumont de Chassart 2, 6221 Saint-Amand, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

LEMAIRE Thomas

rue Thiébaud 29, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MINNEBOO Marc

rue Henrichamps 25, 6140 Fontaine-l'Evêque, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

MONT Cathy

rue Albert 1er 244, 6240 Farciennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

ORRU Samuel

rue de Loverval 133, 6200 Châtelet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

POLAIN Hadrien

rue d'Ansuelle 54, 6150 Anderlues, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

SAHLI Mourad

rue Allard-Cambier 25, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

SAUTIER Amandine

rue Albert 1er 48, 6230 Pont-à-Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

TZANETATOS Nicolas

rue Léon Bermus 31, 6000 Charleroi, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2025, fin: 01/12/2030

Joiris, Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés 0450426032

Rue de la Biche, 18, 7000 Mons, Belgique

Numéro de membre: B00194

Mandat: Commissaire, début: 29/06/2022, fin: 25/06/2025

Mandat: Commissaire, début: 25/06/2025, fin: 25/06/2028

Représenté par:

1 Elsen Pierre-Olivier

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique

Commissaire, Numéro de membre : A02733

Représenté par:

2 Rousseaux Bernard

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique

Commissaire, Numéro de membre : A01650

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	83.826.905,42	88.622.408,33
Immobilisations incorporelles	6.2	21	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	83.108.627,34	87.902.780,25
Terrains et constructions		22	20.792.994,13	21.682.909,88
Installations, machines et outillage		23	53.790.215,79	59.580.393,40
Mobilier et matériel roulant		24	8.525.417,42	6.632.350,36
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	0,00	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		7.126,61
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	718.278,08	719.628,08
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000,00	560.000,00
Participations		280	560.000,00	560.000,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	121.838,32	121.838,32
Participations		282	121.838,32	121.838,32
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	36.439,76	37.789,76
Actions et parts		284	8.526,11	8.526,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	27.913,65	29.263,65

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>67.193.588,92</u>	<u>57.526.134,98</u>
Créances à plus d'un an		29	11.968.304,53	13.906.142,60
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	11.968.304,53	13.906.142,60
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.558.178,33	2.544.414,12
Stocks		30/36	2.558.178,33	2.544.414,12
Approvisionnements		30/31	2.503.065,48	2.396.167,25
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	55.112,85	148.246,87
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	34.476.309,09	26.023.815,29
Créances commerciales		40	13.317.727,60	5.263.015,09
Autres créances		41	21.158.581,49	20.760.800,20
Placements de trésorerie	6.5.1 /	50/53	15.154.045,40	13.257.853,73
Actions propres	6.6	50		
Autres placements		51/53	15.154.045,40	13.257.853,73
Valeurs disponibles		54/58	2.392.650,10	1.561.451,44
Comptes de régularisation	6.6	490/1	644.101,47	232.457,80
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	151.020.494,34	146.148.543,31

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>26.846.787,83</u>	<u>29.197.127,07</u>
Apport	6.7.1	10/11	6.533.556,34	6.533.432,39
Disponible		110		
Indisponible		111	6.533.556,34	6.533.432,39
Plus-values de réévaluation		12	2.432.070,49	2.432.070,49
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserves indisponibles		130/1	214.189,03	214.189,03
Réserves statutairement indisponibles		1311	214.189,03	214.189,03
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	16.114.748,25	18.465.211,44
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	⁶	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>30.056.269,75</u>	<u>23.894.985,10</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	30.056.269,75	23.894.985,10
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	5.617.151,42	5.879.978,14
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	24.439.118,33	18.015.006,96
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>94.117.436,76</u>	<u>93.056.431,14</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	62.443.033,74	69.218.019,74
Dettes financières		170/4	62.443.033,74	69.218.019,74
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	62.443.033,74	69.218.019,74
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	26.006.621,76	18.085.652,34
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	6.852.862,45	6.933.791,19
Dettes financières		43		0,00
Etablissements de crédit		430/8		0,00
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	11.848.707,85	3.417.958,25
Fournisseurs		440/4	11.848.707,85	3.417.958,25
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	6.172.672,65	6.159.626,97
Impôts		450/3	902.343,19	600.815,86
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.270.329,46	5.558.811,11
Autres dettes		47/48	1.132.378,81	1.574.275,93
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5.667.781,26	5.752.759,06
TOTAL DU PASSIF		10/49	151.020.494,34	146.148.543,31

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	41.410.424,80	38.444.528,32
Chiffre d'affaires	6.10	70	25.404.482,60	23.172.619,88
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	15.919.220,26	15.259.221,61
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	86.721,94	12.686,83
Coût des ventes et des prestations		60/66A	97.728.097,65	94.485.331,25
Approvisionnements et marchandises		60	2.484.739,33	2.142.866,02
Achats		600/8	2.498.503,54	2.316.923,34
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-13.764,21	-174.057,32
Services et biens divers		61	30.752.159,74	30.107.893,89
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62	47.018.316,20	46.243.625,69
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.874.116,07	8.693.788,27
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	-24.692,42	-34.903,45
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8	6.161.284,65	4.952.114,02
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.141.619,31	2.163.046,45
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	320.554,77	216.900,36
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-56.317.672,85	-56.040.802,93

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.384.237,13	2.533.593,70
Produits financiers récurrents		75	2.384.237,13	2.533.593,70
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.384.237,13	2.533.593,70
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	0,00	
Charges financières		65/66B	798.454,66	946.317,94
Charges financières récurrentes	6.11	65	798.454,66	946.317,94
Charges des dettes		650	796.226,71	935.268,05
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.227,95	11.049,89
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-54.731.890,38	-54.453.527,17
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	107.960,77	139.199,93
Impôts		670/3	107.960,77	139.199,93
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-54.839.851,15	-54.592.727,10
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-54.839.851,15	-54.592.727,10

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-54.839.851,15	-54.592.727,10
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-54.839.851,15	-54.592.727,10
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794	54.839.851,15	54.592.727,10
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	305.422,42
8022		
8032		
8042		
8052	305.422,42	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	305.422,42
8072		
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	305.422,42	
211	<u>0,00</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	38.287.731,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	492.586,24	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	38.780.317,85	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.393.489,34
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	2.393.489,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.998.311,07
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.382.501,99	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	20.380.813,06	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>20.792.994,13</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	140.822.390,90
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	72.497,92	
Cessions et désaffectations	8172	33.323,90	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	140.861.564,92	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	81.241.997,50
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	5.862.675,53	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	33.323,90	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	87.071.349,13	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>53.790.215,79</u>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	30.414.362,66
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.756.953,24	
Cessions et désaffectations	8173	826.015,58	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	33.345.300,32	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	23.782.012,30
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.845.839,24	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	807.968,64	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	24.819.882,90	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>8.525.417,42</u>	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.000,00
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	75.000,00
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8275	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	75.000,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>0,00</u>

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.126,61
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	
Cessions et désaffectations	8176	7.126,61
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	121.838,32
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	121.838,32	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>121.838,32</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.586,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	8.586,61	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	60,50
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	60,50	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>8.526,11</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>29.263,65</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	150,00	
Remboursements	8593	1.500,00	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>27.913,65</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
RECYMEX Société anonyme PI Badour Sud / Rue des Roseaux 4 7331 Baudour Belgique 0456.821.795	actions nominatives	4.310	10,78	0,00	31/12/2024	EUR	2.531.018	189.664
LRVS Société coopeérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0500.518.218	Parts nominatives	42	33,33	0,00	31/12/2024	EUR	4.211.771	-86.023
VALTRIS Société coopérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	Parts nominatives	5.560	99,64	0,00	31/12/2024	EUR	682.256	18.362
COPIDEC Société coopérative à responsabilité limitée rue de la Lache 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	Parts sociales	50	14,28	0,00	31/12/2024	EUR	48.829	3.428

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	15.154.045,40	13.257.853,73
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	15.154.045,40	13.257.853,73
de plus d'un an	8688	0,00	
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice

519.891,46
124.210,01

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXXXX	6,533,432,39
(111)	6.533.556,34	
8790		
87901		
8791		
87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
	49,58	
	49,58	
	24,79	
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	263.563
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

Parts cat B
 Part cat D
 Part cat E

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0201.543.234
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour diverses obligations sociales telles que les cotisations de responsabilisation
Provision pour l'évacuation de terres potentiellement polluées
Provision pour litige en cours

Exercice
22.535.206,71
1.883.911,62
20.000,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	6.852.862,45
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	6.852.862,45
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 6.852.862,45

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	28.986.581,16
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	28.986.581,16
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 28.986.581,16

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	33.456.452,58
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	33.456.452,58
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 33.456.452,58

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	69.295.896,19
8931	
8941	
8951	
8961	69.295.896,19
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	69.295.896,19
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	880.208,72
450	22.134,47
9076	
9077	5.270.329,46

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
Produits à reporter

Exercice
630.986,76
5.036.794,50

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	2.237.221,78	2.211.294,04
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	86.721,94	12.686,83
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	86.721,94	12.686,83
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	86.721,94	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		12.686,83
Produits financiers non récurrents	(76B)	0,00	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	0,00	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	320.554,77	216.900,36
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	320.554,77	216.900,36
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	216.900,69	216.900,36
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	13.618,90	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	90.035,18	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	107.960,77
9135	107.960,77
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.132.016,41	3.361.487,19
9146	6.096.428,24	5.549.102,58
9147	5.581.331,39	5.472.573,63
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	27.500,00
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Une cotisation de responsabilisation est due par tout pouvoir local dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire aujourd'hui à la retraite.

Une réactualisation de l'étude 2014 « Publiplan » a été réalisée en 2022 par Ethias afin d'estimer à terme la charge de cette cotisation pour Tibi.

Cela a donné une simulation du montant total des cotisations de responsabilisation s'élevant à 270.471.760,86 € en 2071 avec un premier montant à payer de 677.700,06 € dès l'exercice 2030 et un pic de cotisation de 10.466.603,98 € en 2050.

En date du 25/10/2024, le Service Fédéral des Pensions a communiqué une simulation portant sur les exercices 2025 à 2031 et qui montrait que le premier montant à payer serait de 72.547 € en 2026 et que le montant de cotisations à payer pour les exercices 2025 à 2031 serait de 5.740.948€.

La dernière simulation du Service Fédéral des Pensions, portant sur les exercices 2025 à 2031 reçue le 07/11/2025, montre que le premier montant à payer serait maintenant de 55.000 € dès 2025 et que le montant de cotisations à payer pour les exercices 2025 à 2031 passerait à 7.905.000€. Il n'est dès lors pas improbable que le montant total des cotisations de responsabilisation payée jusqu'en 2071 soit supérieur aux 270 millions initialement prévus.

Code	Exercice
9220	270.471.760,86

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garanties bancaires
Garanties publiques
Mandat hypothécaire

Exercice
506.380,86
65.447.950,00
21.730.000,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	560.000,00	560.000,00
Participations	(280)	560.000,00	560.000,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	13.137.705,49	13.147.809,54
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	13.137.705,49	13.147.809,54
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	28.800.000,00	28.800.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		
9252	121.838,32	121.838,32
9262	121.838,32	121.838,32
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	75.075,00
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	28.000,00
95061	680,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):*

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	37.850,00
95071	3.180,00
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION



Règles d'évaluation¹

PRINCIPES GENERAUX

L'Intercommunale définit ses règles d'évaluation dans une perspective de continuité des activités.

Il s'agit des règles qui président aux évaluations dans l'inventaire ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations.

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Le principe de prudence implique que la situation financière de l'Intercommunale ne peut pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité.

Au cas où leur application conduisait à ce que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale, le Conseil d'administration pourrait y déroger.

Il devra alors faire mention de cette dérogation ainsi que son influence sur les comptes annuels dans les annexes de ceux-ci.

Le principe général d'évaluation de base pour les comptes d'actif et de passif est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition. Les éléments de l'actif ainsi évalués sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeurs y afférents.

ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition.

Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'Intercommunale.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode appliquée étant **la méthode linéaire** (Concessions, brevets, licences, etc...) avec des montants identiques pour chaque année complète et cela par année complète.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

¹ Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode d'amortissement appliquée est **la méthode linéaire** par année complète à partir de l'année de la première mise en service.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

Les fiches d'immobilisés (ASS) sont créées dans le module dédié du logiciel comptable. Ce module permet de générer une désaffectation en automatique via une OD.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'Intercommunale font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement non récurrent pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Terrains et constructions

Les terrains seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à l'acquisition. Il en va de même pour les bâtiments.

Immeubles à usage de bureaux	de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont	de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels	20 ans
Aménagements industriels	de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux	de 10 à 20 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

RÈGLES D'ÉVALUATION

**Installations, machines et outillages**

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

Mobilier et matériel roulant

Mobilier de bureau	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Matériel roulant - Camions	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures	5 ans
Engins de génie civil	de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion	de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	de 5 à 20 ans
--	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'intercommunale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. L'intercommunale pourra ainsi supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES** sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale) déterminée.

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants (exemple : Les créances des bénéficiaires privés dont le recouvrement est jugé douteux de par la date de la créance).

Des moins-values sur réalisation sont actées sur les créances douteuses et irrécupérables.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition. Elle doit être reprise partiellement ou totalement à concurrence de l'augmentation de la valeur de réalisation.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

RÈGLES D'ÉVALUATION



PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes.

Des provisions doivent être constituées pour couvrir notamment les engagements incombant à l'intercommunale en matière de pensions de retraite et de survie, de chômage avec complément d'entreprise et d'autres pensions ou rentes similaires. Les provisions constituées afin de prendre en charge les rémunérations afférentes aux crédits maladie sont constituées sur base d'un critère d'âge.

Des provisions sont constituées pour couvrir également :

- les charges de grosses réparations et de gros entretien ;
- les risques de pertes ou de charges découlant pour l'intercommunale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'intercommunale ;
- les charges découlant d'une obligation environnementale. Les provisions pour dépollution de terres sont constituées sur base d'une estimation de tonnage et d'un coût d'évacuation et traitement fixés par marché public.
- la cotisation de responsabilisation due par Tibi. La provision concernant celle-ci couvrira à la fois le montant cumulé sur la mandature 2025-2031 ainsi que tout montant de la cotisation de responsabilisation qui entraînerait un dépassement de la taxe déchet annuelle par ménage de plus de 30€ pour l'intercommunale appliqué aux valeurs actualisées de cotisations en raison de l'horizon de temps impliqué. Cette provision sera spécifiquement réévaluée chaque année au regard d'une révision tant de l'étude Publiplan que du pourcentage d'augmentation de la taxe déchet annuelle acceptable par les ménages.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	644,6	574,3	70,3
Temps partiel	1002	50,6	49,3	1,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	684,9	613,6	71,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	887.028	792.267	94.761
Temps partiel	1012	42.793	41.338	1.455
Total	1013	929.821	833.605	96.216
Frais de personnel				
Temps plein	1021	43.956.058,13	38.462.749,07	5.493.309,06
Temps partiel	1022	3.062.258,07	2.975.081,67	87.176,40
Total	1023	47.018.316,20	41.437.830,74	5.580.485,46
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	722.574,00	646.607,00	75.967,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	694,0	619,4	74,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	954.459	856.466	97.993
Frais de personnel	1023	46.243.625,69	40.696.946,07	5.546.679,62
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	742.491,00	664.881,00	77.610,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	629	57	674,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	557	57	602,7
Contrat à durée déterminée	111	68		68,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	4		4,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	560	55	604,1
de niveau primaire	1200	132	11	140,8
de niveau secondaire	1201	405	41	437,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	12	3	14,4
de niveau universitaire	1203	11		11,0
Femmes	121	69	2	70,6
de niveau primaire	1210	3		3,0
de niveau secondaire	1211	39		39,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	15	1	15,8
de niveau universitaire	1213	12	1	12,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	95	6	99,8
Ouvriers	132	531	51	571,9
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	11,3	55,8
Nombre d'heures effectivement prestées	151	21.647	45.823
Frais pour la société	152	754.104,97	105.269,54

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	70		70,0
210	20		20,0
211	50		50,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	89	2	90,3
310	54	1	54,8
311	31	1	31,5
312			
313	4		4,0
340	10	1	10,8
341			
342	30		30,0
343	49	1	49,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	209	5811	24
Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.909	5812	337
Coût net pour la société	5803	111.767,00	5813	15.217,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	111.767,00	58131	15.217,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC
"TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Pierre-Olivier ELSÉN et Bernard ROUSSEAUX
Actionnaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative "TIBI" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 151.020.494 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 54.839.851 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app. 6.14 des comptes annuels qui reprend la problématique liée à la cotisation de responsabilisation et à la simulation du montant total dû d'ici 2071.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

ELSEN Pierre-Olivier
GONET Sébastien
QUIROGA Cendrine
PRUNEAU Alexis
ROUSSEAU X Bernard

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Mons, le 18 mai 2026

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"

Représentée par

**Pierre-
Olivier
Elsen
(Signature)**
Signature
numérique de
Pierre-Olivier
Elsen (Signature)
Date : 2026.05.18
09:11:59 +02'00'

**Bernard Rousseaux
(Signature)**
Signature numérique de
Bernard Rousseaux (Signature)
Date : 2026.05.18 11:04:25
+02'00'

Pierre-Olivier ELSÉN
Réviseur d'entreprises actionnaire

Bernard ROUSSEAU X
Réviseur d'entreprises actionnaire